

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE  
L'ASSOCIATION SWISSRESPECT

Chers Membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à prendre part à

**L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association SwissRespect**

**qui aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014 à 10H00 à Genève**

**(Fédération des Entreprises Romandes, Salle A2, 98 rue de Saint-Jean)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale
2. Rapport d'activité 2013
3. Rapport de trésorerie et de l'organe de contrôle
4. Approbation des rapports et comptes 2013, décharge au comité
5. Présentation et adoption du budget 2014
6. Elections statutaires
7. Election de l'organe de contrôle des comptes
8. Divers

Nous aurons le plaisir, à l'issue de notre assemblée, de donner la parole à quatre orateurs de renom, qui débattront sur des thèmes d'actualités.

Vous aurez ainsi le plaisir d'entendre :

- 1) Maître Benjamin Lebreton, qui reviendra sur la problématique de la convention de double imposition avec la France et nous entretiendra sur ses récents développements sur le thème : « **Le catastrophisme est dangereusement naïf** ».
- 2) Maître Jean-Charles Roguet nous entretiendra sur le thème : « **Initiative sur l'imposition des successions : des craintes fondées** ».
- 3) Madame Marie-Hélène Miauton, chroniqueuse et essayiste, s'exprimera sur le thème : « **Banques suisses, tout ce qui a été annoncé s'est produit. Désormais que faire ?** »
- 4) Maître Philippe Kenel, docteur en droit, prendra la parole sur le thème : « **Mobilisons-nous pour l'imposition d'après la dépense** »



**Swiss Respect**  
[www.swissrespect.ch](http://www.swissrespect.ch)

Nous vous rappelons la teneur des articles 10 et 11 des statuts :

**Art. 10**

- Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, représentés ou ayant voté valablement par correspondance.
- Un membre peut donner procuration à un autre membre pour le représenter, en aucun cas un membre peut être porteur de plus d'une procuration.

**Art. 11**

- Les votes ont lieu à main levée ou par envoi postal daté et signé. L'envoi postal doit indiquer au dos de l'enveloppe « Vote » et doit être reçu par l'Association au plus tard la veille de l'Assemblée. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'à l'Assemblée sous la surveillance des scrutateurs.

Vous trouverez en annexe le rapport d'activités 2013 contenant toutes les informations relatives aux différents points de l'ordre du jour ainsi qu'un bulletin de vote par correspondance.

Conformément à l'article 7 des statuts, la présente convocation a été mise sur le site internet et est envoyée par e-mail à tous les membres de l'Association.

Genève le 15 avril 2014

pour le Comité :

Antoine Spillmann, président

Flavien de Muralto, secrétaire



Swiss Respect  
www.swissrespect.ch

**BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SWISSRESPECT.CH  
DU 1<sup>er</sup> MAI 2014 A GENEVE**

---

A renvoyer à Swissrespect.ch, 2 Rue Thalberg, 1201 Genève, Suisse, dans une enveloppe fermée et mentionner « VOTE » au dos de l'enveloppe (voir art. 11).

Nom : Prénom :

Raison sociale : Adresse :

1. Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale:

J'accepte

Je refuse

4. Approbation des rapports et comptes 2013, décharge au comité :

J'accepte

Je refuse

5. Présentation et adoption du budget 2014 :

J'accepte

Je refuse

6. Election de l'organe de l'organe de révision :

J'accepte

Je refuse

Lieu : Date :

Signature :